

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2018

Assemblée des Maires de la Métropole du Grand Paris : La Métropole avance ! Planifications stratégiques.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni aujourd'hui le 5 avril 2018, l'Assemblée des Maires à la Mairie du XIIème arrondissement. C'était l'occasion de rappeler les différentes actions et réalisations de la Métropole et de communiquer notamment sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sur le Plan Métropolitain d'Hébergement et d'Habitat (PMHH).

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Patrick OLLIER ouvre la présentation en précisant que « *Le SCoT métropolitain constitue la colonne vertébrale et le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine* ».

Depuis qu'il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil métropolitain le 23 juin dernier, différents travaux ont été lancés : l'élaboration d'un diagnostic, le travail sur l'évaluation environnementale, les travaux des Commissions Projet Métropolitain et Aménagement.

Pour piloter l'élaboration de ce document stratégique, un comité de pilotage animé par Ivan ITZKOVITCH en tant que Conseiller métropolitain sous l'autorité du Vice-président à l'Aménagement, Georges SIFFREDI, et en collaboration avec les Présidents des Commissions Projet métropolitain et Aménagement, Jacques JP MARTIN et Philippe MONGES ainsi que les Présidents des groupes politiques a été mis en place.

La synthèse provisoire du diagnostic, réalisée par l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) et l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), doit être alimentée et renforcée par la phase de concertation et le dispositif de co-production du SCoT qui s'ouvre aujourd'hui.

Ivan ITZKOVITCH précise « *L'élaboration du SCoT métropolitain est un chantier d'envergure inédit qui impose la mise en place d'un dispositif de concertation adapté à la multiplicité des acteurs qui y contribuent, et à l'ampleur du territoire qu'il couvre* ».

Ce dispositif se décline autour d'un ensemble d'actions et d'outils de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Un travail technique mené avec les G12 et G131 ;
- Des rencontres avec chaque commune et chaque territoire ;
- Des ateliers thématiques d'approfondissement dédiés aux experts techniques ;
- Et des ateliers de travail.

Enfin, les communes et les territoires sont appelés à produire des contributions écrites pour alimenter le SCoT.

« *Votre participation et vos contributions à l'élaboration de ce document, ainsi que votre mobilisation dans le cadre de la concertation sont également des éléments indispensables à la réussite de ce document stratégique* », rajoute Ivan ITZKOVITCH.

Souhaitant associer largement ceux qui vivent, travaillent ou la fréquentent, la Métropole a également mis en place un dispositif de concertation « tout public ».

Pour ce faire, différentes modalités innovantes sont mises en place :

- Une plateforme numérique : www.metropolegrandparis.fr/SCoT/ ;

- Le bus du SCoT ;
- Une exposition itinérante ;
- Et des réunions publiques.

La société civile et les Personnes Publiques Associées (PPA) sont également mobilisées afin de contribuer et d'enrichir le SCoT métropolitain en participant à des ateliers thématiques d'approfondissement ainsi qu'à des réunions d'information et en partageant leurs avis via le forum en ligne et les cahiers des acteurs.

Patrick OLLIER insiste sur la mobilisation des acteurs du territoire métropolitain, au premier rang desquels figurent les élus. Il les invite à relayer l'information dans leurs communes et sur l'ensemble du territoire métropolitain, à accueillir des rencontres et des événements, à participer aux différentes instances métropolitaines, aux réunions de concertation et aux différents dispositifs.

Il clôture la présentation en lançant la plateforme numérique de concertation et en diffusant le premier avis qui est le sien sur le forum dédié.

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement :

Depuis le 1er janvier 2017, la Métropole du Grand Paris exerce la compétence dédiée à la planification de la politique locale de l'habitat et sera compétente au titre du volet opérationnel le 1er janvier 2019.

Depuis que le Conseil a engagé l'élaboration du PMHH, les élus de la Commission habitat – logement, se sont réunis pour établir un diagnostic sur la base des travaux de l'APUR, avec l'appui de l'IAU.

La Commission « Habitat et logement », présidée par Patrick JARRY, s'est réunie à huit reprises en 2017 en présence notamment des membres du Bureau délégués à la politique de l'habitat : Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre, Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-président délégué à l'Habitat et à la Mixité et Michel LEPRETRE, Vice-président délégué au suivi des Politiques Territoriales de l'Habitat.

Christian DUPUY et Olivier KLEIN présentent les grandes orientations du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement ainsi que les actions mises en place. Ils rappellent que la Métropole a diffusé au printemps 2017 un questionnaire aux communes et aux EPT afin qu'ils renseignent sur les politiques de l'habitat menées localement. Ce questionnaire avait aussi pour but de savoir quels objectifs s'étaient assignés les communes et les EPT (Etablissements publics territoriaux).

« L'analyse des questionnaires nous a conforté dans l'idée que le PMHH devait d'abord être issu des projets des communes », indique Christian DUPUY.

Pour approfondir ces premiers échanges avec les communes et les EPT, sont prévus en 2018 des ateliers d'échanges et de travail avec des techniciens des acteurs de l'hébergement et de l'insertion par le logement, dont les synthèses seront transmises aux élus délégués à l'habitat de la Métropole et à la Commission dédiée.

Des temps de concertation seront également organisés auprès des élus dans le cadre des prochaines assemblées des Maires pour échanger sur les orientations, les objectifs, l'intérêt métropolitain dans le domaine de l'habitat et aussi sur le rôle que la Métropole doit tenir dans l'exercice de cette compétence.

A ces échanges politiques et techniques s'ajoutent des rencontres avec les Personnes Publiques Associées (PPA), les communes et les EPT étant également des PPA, et la mise en place d'une plate-forme collaborative www.mgp.pmhh.fr qui permettra la consultation des documents validés par la Métropole et l'apport de contributions de la part des communes, des EPT et des PPA.

Les propositions d'orientations du PMHH ainsi que le calendrier prévisionnel de l'année 2018 ont été présentées par Stéphanie JANKEL, de L'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) et Maud LE THERY PARIS de la SCET (Services Conseil Expertises et Territoires).

Vous trouverez en pièces jointes les présentations concernant le SCOT et le PMHH.